



Objectif :

Comprendre les enjeux de nettoyage et de la désinfection des locaux.

Maîtriser les protocoles d'intervention du bionettoyage.

Appréhender la situation liée au virus COVID-19.

Motiver à la nécessité vitale d'un comportement responsable en matière de sécurité et du respect des procédures et consignes.

Programme de la formation :

Introduction - Qu'est-ce que le virus COVID-19, l'attitude à observer, les principes de reproduction microbienne

Désinfection des locaux et mobiliers – Décontamination des objets

- Connaissances des produits
 - Rappel : PH, Dilution....
 - Les voies de pénétration des produits toxiques. - Evaluation de l'exposition, effet de dose et de dilution.
 - Moyens de prévention et de protection individuelle.
 - Mesures d'hygiène et conduite à tenir en cas d'accident (ingestion, inhalation).
- Nettoyage des locaux – Techniques de bio-nettoyage.
 - Rappel des mesures et consignes générales d'hygiène applicables
- Opérations de désinfection
 - Définition du bio-nettoyage
 - Définition de la méthode d'imprégnation et d'imprégnation unique
 - Maîtrise de l'infection
 - Techniques d'entretien d'un bloc sanitaire, d'un bureau, des parties communes et en fonction des matériaux
 - Désinfections spécifiques : poignées de porte, prises murales, rampes d'escalier

Interventions conformes aux protocoles

Rappel : Aucune intervention sans mes EPI

- Préparation du matériel et des produits
- Intervention et mise en pratique
- Fin d'intervention et de prestation



Public :

Tout personnel devant mettre en œuvre une opération de désinfection des locaux.

Modalités d'évaluation :

Pas d'examen : évaluation sommative individuelle en continue.

Délivrance d'une attestation de fin de formation au participant.

Blocs de compétences :

non

Liens vers d'autres certifications :

aucun

Type d'emploi accessible :

Agent d'entretien en milieu sensible (hospitalier, agroalimentaire, pharmaceutique, ...)

CODE ROME K2204 - Nettoyage de locaux / J1301
Personnel Polyvalent des services hospitaliers

Le + de la formation : Respect de vos procédures relatives au nettoyage journalier, hebdomadaire, mensuel des locaux



Démarches et méthodes pédagogiques :

Mises en situations professionnelles, essais et démonstrations, exposés et études de cas.

La formation est décomposée en séquences qui respectent une progression pédagogique.

Tous les cas pratiques seront adaptés à votre contexte.

Durée :

21 heures, durée adaptable en fonction de la problématique identifiée ou du niveau de professionnalisme des opérateurs.

Coût de la formation :

15 €/heure. Le financement pourra être prélevé sur votre Compte Personnel de formation. En contrat de Professionnalisation ou pour les salariés en formation continue, un abondement peut être versé par l'OPCO de votre employeur.

Lieu de formation :

Sur site

L'organisme de formation :

Office Intercommunal – MIEP Michel Dumoulin - 52 rue Carnot – 59155 FACHES THUMESNIL

Horaires :

Du lundi au vendredi :

De 09H00 à 12H30 et de 13H30 à 17H00

Conditions d'accessibilité :

Rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de sa procédure d'accueil individualisé des personnes en situation de handicap, un entretien avec notre référent TH sera proposé. L'objectif est d'évaluer les besoins spécifiques, éventuels, au regard du handicap (pédagogiques, matériels, organisationnels...) nécessaires afin de valider l'entrée en formation en garantissant un bon déroulement du parcours, conformément à l'art. D.323-10-1 du Code du Travail.

Délai d'accès :

Un entretien de positionnement est convenu dans les 15 jours suivant la demande du bénéficiaire.

Le délai entre le rendez-vous de positionnement et le début de la prestation dépend essentiellement de la modalité de financement de la formation et des démarches administratives qui en découlent.

Dans le cadre du dépôt d'un dossier d'aide au financement, (CPF, Pole emploi..), le délai sera dépendant des délais de dépôt de dossier et des dates de commissions des organismes financeurs.

Dans le cadre d'un financement individuel ou par l'employeur, la prestation débute dans un délai de 1 mois*, sous réserve de places disponibles (le nombre de participants étant limité).

*Délai moyen constaté en 2020

Conditions Générales de Vente :

Les conditions générales de vente sont consultables sur le site internet de l'Office Intercommunal, rubrique *Nos formations/ConditionsGénéralesdeVente*



+ de renseignements : contact@loffice-asso.fr

